



Envoi au contrôle de légalité le : 20 juillet 2023

Publication électronique le : 20 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 3 JUILLET 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**CANDIDATURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À UNE SUBVENTION
GLOBALE "FONDS DE TRANSITION JUSTE - FTJ" POUR LA PÉRIODE DE
PROGRAMMATION 2021-2027**

(N°2023-334)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne en date du 13 décembre 2017 et, notamment, son article 175 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 20/06/2023 ;

Après en avoir informé la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » lors de sa réunion en date du 20/06/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De soumettre au Préfet de la Région Hauts-de-France (DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la candidature du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds de Transition Juste pour la période 2021-2027, telle qu'explicitée dans le rapport annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 3 juillet 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1 : Répartition du FTJ entre le CD62 et les organismes tiers

Codification	FTJ consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FTJ consacré au financement d'opérations portées par le CD 62		Total FTJ
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
Objectif spécifique 1 -FTJ.U-FTJ	7 773 260,39 €	69,62%	3 392 754,63 €	30,38%	11 166 015,02 €
Dispositif [FTJ 1] Diagnostic, levée des freins périphériques à l'emploi	1 647 260,55 €	100,00%	0,00 €	0,00%	1 647 260,55 €
Dispositif [FTJ 2] Insertion par l'activité économique	4 695 173,73 €	100,00%	0,00 €	0,00%	4 695 173,73 €
Dispositif [FTJ 3] Engagement vers l'emploi	944 191,52 €	100,00%	0,00 €	0,00%	944 191,52 €
Dispositif [FTJ 4] Opérations internes	0,00 €	0,00%	3 352 157,44 €	100,00%	3 352 157,44 €
Dispositif [FTJ 5] Coordinateurs Logement D'abord	0,00 €	0,00%	40 597,19 €	100,00%	40 597,19 €
Dispositif [FTJ 6] Coaching Jeunesse	486 634,59 €	100,00%	0,00 €	0,00%	486 634,59 €
Total	7 773 260,39 €	69,62%	3 392 754,63 €	30,38%	11 166 015,02 €

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel ventilé par millésime

Codification	2022			2023			2024			2025			2026			2027			TOTAL
	FTJ	Financement total	%	FTJ	Financement total	%	FTJ	Financement total	%	FTJ	Financement total	%	FTJ	Financement total	%	FTJ	Financement total	%	
Objectif spécifique 1 - FTJ.U - FTJ	3 952 769,32 €	5 646 813,31 €	70,00%	4 008 599,38 €	5 726 570,56 €	70,00%	859 783,16 €	1 228 261,65 €	70,00%	882 115,19 €	1 260 164,55 €	70,00%	725 790,98 €	1 036 844,25 €	70,00%	736 956,99 €	1 052 795,71 €	70,00%	1 166 015,02 €
Dispositif (FTJ 1) Diagnostic, levés des freins périphériques à l'emploi	0,00 €	0,00 €	0,00%	963 924,28 €	1 377 034,69 €	70,00%	146 633,06 €	209 475,80 €	70,00%	201 902,64 €	288 432,34 €	70,00%	166 122,42 €	237 317,74 €	70,00%	168 678,15 €	240 988,79 €	70,00%	1 647 260,55 €
Dispositif (FTJ 2) Insertion par l'activité économique	2 136 574,49 €	3 052 249,27 €	70,00%	1 472 759,60 €	2 103 942,29 €	70,00%	307 128,69 €	438 755,27 €	70,00%	292 943,64 €	418 490,91 €	70,00%	241 029,58 €	344 327,87 €	70,00%	244 737,73 €	349 625,33 €	70,00%	4 695 173,73 €
Dispositif (FTJ 3) Engagement vers l'emploi	290 770,11 €	415 385,87 €	70,00%	323 772,18 €	462 531,69 €	70,00%	93 240,96 €	133 201,37 €	70,00%	88 934,54 €	127 049,34 €	70,00%	73 173,99 €	104 534,27 €	70,00%	74 299,74 €	106 142,49 €	70,00%	944 191,52 €
Dispositif (FTJ 4) Opérations internes	1 525 424,72 €	2 179 178,17 €	70,00%	1 051 488,69 €	1 502 126,70 €	70,00%	219 277,02 €	313 252,89 €	70,00%	209 149,49 €	298 784,99 €	70,00%	172 085,03 €	245 835,76 €	70,00%	174 732,49 €	249 617,84 €	70,00%	3 352 157,44 €
Dispositif (FTJ 5) Logement D'abord	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	11 482,88 €	16 404,11 €	70,00%	10 952,53 €	15 646,47 €	70,00%	9 011,57 €	12 873,67 €	70,00%	9 150,21 €	13 071,73 €	70,00%	40 597,19 €
Dispositif (FTJ 6) CoACHing Jeunesse	0,00 €	0,00 €	0,00%	196 654,63 €	280 935,19 €	70,00%	82 020,55 €	117 172,21 €	70,00%	78 232,35 €	111 760,50 €	70,00%	64 368,39 €	91 954,84 €	70,00%	65 368,67 €	93 369,53 €	70,00%	486 634,59 €
Total	3 952 769,32 €	5 646 813,31 €	70,00%	4 008 599,38 €	5 726 570,56 €	70,00%	859 783,16 €	1 228 261,65 €	70,00%	882 115,19 €	1 260 164,55 €	70,00%	725 790,98 €	1 036 844,25 €	70,00%	736 956,99 €	1 052 795,71 €	70,00%	1 166 015,02 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Secrétariat général du Pôle Partenariats et Ingénierie

RAPPORT N°49

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 3 JUILLET 2023

CANDIDATURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À UNE SUBVENTION GLOBALE "FONDS DE TRANSITION JUSTE - FTJ" POUR LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION 2021-2027

I. Introduction

Le Fonds de transition juste est un fonds nouveau du cadre financier européen 2021-2027, intégré aux fonds structurels de la politique de cohésion. Sa mise en œuvre passe par les programmes FEDER et FSE+, tout en obéissant à des contraintes réglementaires spécifiques.

La première de ces contraintes est un ciblage territorial sur 10 départements de 6 régions métropolitaines.

La seconde est constituée par une obligation de concertation renforcée avec les Régions, gestionnaires de 70 % des crédits, concernant une stratégie d'accompagnement de la transition territoriale, les plans de transition juste (PTJ).

Pour la préparation des plans de transition juste (PTJ) et la mise en œuvre des opérations financées par le FTJ, la Délégation Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle-DGEFP a demandé aux services déconcentrés de l'État de mettre en place un partenariat qui va au-delà de la coordination entre l'État et la Région permettant d'associer également les Départements.

Ce fonds comporte deux axes principaux d'intervention :

- De nature économique par le soutien aux projets d'amélioration, d'innovation, de diversification et de substitution en matière de production énergétique ou de recours alternatifs aux énergies fossiles dans le processus productif (gestion par les Conseils régionaux),
- De nature sociale par l'accompagnement à la reconversion de salariés ou l'accompagnement d'anciens salariés des sites dont l'évolution, voire la fermeture, est requise par la stratégie de transition (gestion Etat en lien avec les Départements).

L'objectif du FTJ consiste donc à soutenir les initiatives de développement durable (reconversions de sites, adaptation des modes de production, appui à des secteurs alternatifs...) et la reconversion sociale des salariés et ex-salariés des installations du secteur secondaire mises en déclin par le changement de modèle productif lié à la transition énergétique.

II. Eligibilité territoriale

Pour ce qui concerne la France, il est envisagé de porter le déploiement du FTJ dans 10 départements présents dans 6 régions :

1. Hauts-de-France : Nord et Pas-de-Calais
2. Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Bouches-du-Rhône
3. Auvergne-Rhône-Alpes : Isère et Rhône
4. Grand Est : Meurthe-et-Moselle, Moselle, Haut-Rhin
5. Normandie : Seine-Maritime
6. Pays-de-la-Loire : Loire-Atlantique

III. Répartition des financements par territoires

Région	Territoires	Crédits FTJ 2021-2023	Crédits FTJ 2024-2027	Total FTJ ETAT	Total FTJ Cons. Region.
Hauts de France	59 et 62	73 M€	25 M€	98 M€	228 M€
Grand-Est	54, 57 et 68	36 M€	12 M€	48 M€	112 M€
Normandie	76	34 M€	12 M€	46 M€	107 M€
Pays de la Loire	44	16 M€	5 M€	21 M€	49 M€
Auv-Rh-Alpes	69 et 38	25 M€	8 M€	33 M€	77 M€
PACA	13	47 M€	16 M€	63 M€	147 M€
PN FSE+	10 dépts	231 M€	78 M€	309 M€	720 M€

La clé de répartition entre territoires est basée à 70% sur des indicateurs environnementaux (émissions GES) et 30% sociaux (Nb emplois industriels et taux de chômage)

IV. La déclinaison en Hauts-de-France

Le Conseil régional gèrera donc une enveloppe de 228 M€ sur la partie FEDER.

Suite aux discussions menées entre l'État et les 2 Départements du Nord et du Pas-de-Calais éligibles en Hauts-de-France, l'enveloppe dédiée au volet social du Fonds de Transition Juste a été ventilée comme suit :

- 40% en gestion « État » sur l'accompagnement des salariés (adaptation des compétences des salariés dans les secteurs en transformation, formation des demandeurs d'emploi aux nouveaux métiers ...)
- 15% en gestion « État » sur l'ingénierie
- 45% en direction des demandeurs d'emplois dont 30 M€ délégués aux 2 Départements pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA :
 - ✓ Dont 11 571 000 € pour le Département du Pas-de-Calais
 - 11 166 015 € au titre du soutien des dispositifs portés par nos partenaires
 - 404 985 € au titre des crédits d'assistance technique pour le financement des dépenses de personnel du Département

La délégation de crédits vient en sus des crédits délégués sur FSE+ (1) et fera l'objet d'une subvention globale spécifique.

Elle permettra d'accompagner sur le champ de l'inclusion toutes les opérations relevant du périmètre du bassin minier.

(1) *Pour mémoire 31 606 452 € – Rapport de l'Assemblée Départementale du 12 décembre 2022.*

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation)
- Levée des freins sociaux
- Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive

Le plan de financement de la première tranche de la subvention globale comportera 86,9% des crédits d'intervention notifiés (hors crédits d'assistance technique), ventilés sur la période 2022-2025 (9 703 267,05 €), comme présenté en annexe 1 du présent rapport. En effet, la deuxième tranche 2026-2027 sera débloquée au regard de la programmation de la première période 2022-2025.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de soumettre au Préfet de la Région Hauts-de-France (DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la candidature du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds de Transition Juste pour la période 2021-2027.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 20/06/2023.

Ce rapport a été présenté pour information à la 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats du 20/06/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY